

Cfdt:

Secteur
Sécurité Sociale

NÉGO INTÉRESSEMENT

LA CFDT, SEULE SIGNATAIRE

La **CFDT** est la seule signataire de l'accord triennal Intéressement "employé et cadre" pour les années 2023, 2024 et 2025.

Une nouvelle fois, grâce à la **CFDT**, tous les salariés du régime général pourront bénéficier de ce complément de revenus.

La **CFDT** a obtenu un meilleur équilibre dans le calcul de l'intéressement :

Afin de diminuer les fluctuations des montants de l'intéressement, la **CFDT** avait demandé que la part locale soit ramenée de 60 % à 50 % pour obtenir un parfait équilibre entre part locale et part nationale.

Face à l'opposition de l'employeur, la **CFDT** a fait une contreproposition pour ramener la part locale de l'intéressement de 60 % à 55 %.

Cette proposition a été acceptée par l'employeur et a emporté l'adhésion des organisations syndicales présentes.

Pour la **CFDT**, l'intéressement ne pourra jamais remplacer l'augmentation de la valeur du point.

Cependant, l'Intéressement reste un élément de rémunération qu'il est important de conserver !

Par la signature de cet accord, la **CFDT** garantit le maintien de ce complément de rémunération.

Ainsi, grâce à la **CFDT**, le versement de l'intéressement est assuré pour les trois années à venir.

Pour que ce dispositif puisse perdurer au delà de 2025, **VOTEZ CFDT** aux prochaines élections professionnelles.



Flashez
pour plus
d'info CFDT

Le 4 juillet 2023

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer